



## Les aides de l'Agence de l'eau pour la déconnexion des eaux pluviales

### Contexte

L'urbanisation rapide a accru l'imperméabilisation des sols et le développement du tout tuyau pour la gestion des eaux pluviales. Cette imperméabilisation des sols empêche l'infiltration des eaux pluviales et a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau (pollutions des milieux aquatiques, inondations, déficit de recharge des nappes phréatiques et d'alimentation en eau des sols et de la végétation), la biodiversité et le cadre de vie (augmentation du phénomène d'îlots de chaleur urbain).

Dans la continuité d'une démarche historique de gestion des eaux pluviales dite à la source depuis près de 30 ans, la Métropole de Lyon poursuit sa stratégie Ville perméable pour accélérer et changer d'échelle dans la transition d'une ville minérale et imperméable vers une ville végétale et perméable. Dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme, **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse accompagne ce changement de pratique en proposant des aides financières pour la déconnexion des eaux pluviales** des réseaux d'assainissement.

### Objectifs

Entre épisodes de sécheresse et pluies moins fréquentes mais plus intenses, la stratégie Ville perméable de la Métropole de Lyon ambitionne de **restaurer un cycle plus naturel de l'eau en ville** en déconnectant les eaux pluviales des réseaux d'assainissement (**infiltration des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent, réutilisation**) et en désimperméabilisant les sols. La stratégie s'inscrit dans une vision à long terme de transition environnementale et d'adaptation aux changements climatiques.

### Critères d'éligibilité et montant des aides

Les projets éligibles aux aides sont ceux permettant de **déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement unitaire ou pluvial strict par la création d'ouvrage d'infiltration** (amélioration d'une situation existante). Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Études de conception : analyses de sols, tests de perméabilité, études hydrauliques, etc.,
- Travaux : terrassements, équipements, désimperméabilisation associée à la déconnexion et végétalisation contribuant à l'objectif de déconnexion, etc.

La seule **désimperméabilisation** des sols (sans aménagement de stockage et d'infiltration des eaux pluviales) n'est **pas éligible** aux aides de l'Agence de l'eau. Seuls les projets d'un montant supérieur à 10 000 € HT (études et/ou travaux) peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau. La **demande d'aide** (travaux seuls ou étude de conception et travaux) doit impérativement être déposée sur la plateforme des aides de l'Agence de l'eau **AVANT la signature du démarrage des travaux**.

*Exemples de dépenses éligibles : conception et réalisation de noues, jardins de pluie, tranchées d'infiltration, toitures végétalisées, revêtements perméables, ouvrage de stockage pour réutilisation sous condition, etc.*

Les aides s'élèvent à **50% des montants engagés** (études et travaux pour la déconnexion des eaux pluviales) **plafonné à 50 € HT par m<sup>2</sup> déconnecté** des réseaux d'assainissement (plafonné à 120 € HT par m<sup>2</sup> déconnecté pour les projets concernant les cours d'établissements scolaires).

### Accompagnement de la Métropole de Lyon

Pour réaliser un projet en cohérence avec la stratégie Ville perméable et éligible aux aides de l'Agence de l'eau, **la Métropole de Lyon vous accompagne sur le volet technique** (orientations, éléments de cahiers des charges, avis sur la conception, visites de terrain, aide au dépôt du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau, etc.) et répond à l'ensemble de vos questions (contact en pied de page).

### Ressources

- Stratégie Ville perméable en vidéo : <https://youtu.be/W2XrmmDsy4w>
- Plateforme des aides de l'AERMC : <https://aides.eaurmc.fr/Tsa/#/login>
- Page eaux pluviales de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie>
- Fiche détaillant les modalités d'aide de l'Agence de l'eau pour la déconnexion des eaux pluviales : <https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2025-01/pluv-gestion-pluvial.pdf>